

à déployer rapidement un nombre appréciable de personnels. L'existence d'une telle capacité en 1994 aurait peut-être permis d'éviter le plus gros du génocide au Rwanda²⁷.

Mais, plus important peut-être, l'expérience des dernières années, particulièrement en Somalie, nous aura appris que l'ONU ne devrait pas chercher à mettre en application les résolutions du Conseil lorsque n'existent pas à la fois la volonté politique et les ressources nécessaires à cette fin. De plus, les exigences de la mise en application - l'ONU devant prendre parti pour imposer une solution - sont en contradiction avec les impératifs du maintien de la paix, l'ONU devant alors demeurer impartiale et, en principe, agir avec le consentement des parties au conflit. La mise en application et le maintien de la paix sont des notions largement incompatibles.

Il est donc probable que le Conseil de sécurité renoncera pour un temps à faire exécuter ses décisions par des OMP de l'ONU, mais qu'il continuera de confier des mandats en ce sens à des coalitions d'États membres (« coalitions de volontaires »). Les frappes aériennes de l'OTAN en Bosnie, puis la constitution de l'IFOR, opération de dimension non négligeable, pour veiller à l'application des accords de Dayton, en sont deux exemples récents. Comme le démontre l'expérience bosniaque, la coexistence sur le terrain d'une OMP de l'ONU et de forces d'une autre organisation, chargées de la mise en application, peut être source de difficultés pour les décideurs. Les accords de Dayton n'ont toutefois pas permis de clarifier les choses : l'ONU s'est vu en effet confier en Bosnie d'importantes fonctions civiles qui, de l'avis de nombreux acteurs de la scène onusienne, auraient dû aller à l'OTAN, notamment la formation et la supervision des forces policières et la charge d'organiser une nouvelle opération de maintien de la paix en Slavonie orientale²⁸.

Enfin, il convient de reconnaître le rôle nouveau et important que jouent les organisations non gouvernementales (ONG) pour l'instauration de la paix. Les ONG, notamment le CICR et ses organismes affiliés, mais aussi des organisations telles que CARE, OXFAM, Save the Children et Médecins sans frontières, ont beaucoup contribué aux efforts humanitaires liés de près à diverses

²⁷ À la suite de ces propositions, plus de deux douzaines de pays s'emploient actuellement à New York à établir des mesures concrètes propres à améliorer la capacité de réaction rapide de l'ONU. Les travaux portent essentiellement sur la création d'un petit quartier-général de l'ONU (comptant une cinquantaine de militaires), qui serait permanent, de niveau opérationnel et d'une grande mobilité, et qui pourrait être déployé sur le terrain en l'espace de 72 heures pour servir de poste d'avant-garde et de centre nerveux en vue du déploiement de forces plus importantes. Ces travaux reposent sur le document intitulé Les opérations de paix de l'ONU : vers une capacité de réaction rapide, Ottawa, Gouvernement du Canada, 1995.

²⁸ On aurait tort de croire que seule l'ONU a du mal à s'acquitter des mandats difficiles (et souvent peu clairs) qui lui sont confiés. L'OTAN est soumise à d'intenses pressions par les milieux universitaires, les médias et les ONG, qui voudraient la voir coopérer plus activement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et il lui est manifestement difficile de déterminer la priorité à donner à une telle coopération par rapport à ses autres responsabilités opérationnelles.